

**DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
ARRONDISSEMENT D'ISSOIRE
CANTON D'ORCINES
COMMUNE DE MAZAYES**

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MAZAYES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence du Maire, Yann DEBUICHE.

Date de convocation : 15 septembre 2026

Présents : Nathalie ARNAUD, Aymeric BONNIER, François CROUZEIX, Yann DEBUICHE, Anne-Sophie DE PIERI, Nathalie GALLET, Mathieu GAUTHIER, Jérôme GRAS, Bernard JOUAN, Florence MERCIER, Yves MICHELIN, Delphine MIOCHE, Charline SUCHEYRE, Jean-Pascal VARAGNAT.

Absents ayant donné pouvoir :

Nathalie DESBIENDRAS a donné procuration à Jean-Pascal VARAGNAT.

Mme Nathalie GALLET a été élue secrétaire.

Après appel, le quorum étant atteint, le Conseil pouvant valablement délibérer, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20 h 00.

Le Conseil municipal valide à l'unanimité le procès-verbal du Conseil municipal du 3 septembre 2026.

Ordre du Jour :

Objet: Candidature au dispositif Territoire Engagé pour la Nature

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le résultat du travail de la Commission « Ordures ménagères – Environnement » notamment, le dispositif Territoire Engagé pour la Nature. Ce programme a pour ambition de mobiliser les collectivités en faveur de la biodiversité en mettant en place des plans d'actions territorialisés.

Il soumet ce projet au Conseil Municipal et précise qu'au moins deux actions à réaliser sur les trois prochaines années doivent être retenues pour candidater.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE la mise en place du dispositif Territoire Engagé pour la Nature sur la commune de Mazayes
- FIXE trois actions à réaliser :
 - ✓ Mettre en place une aire terrestre éducative en collaboration avec l'école. Une dotation de la part de l'O.F.B. de 2 000 € à 3 000 € peut être sollicitée pour accompagner l'école dans la mise en place de ce projet
 - ✓ Revoir le système de gestion des espaces verts de la commune et la gestion des déchets verts. Ce volet nécessite le travail des agents communaux sur une journée
 - ✓ Aménager des parcelles communales sur le principe de vergers
- CHARGE Monsieur le Maire de toutes les démarches administratives nécessaires pour la mise en place et la gestion de ce projet
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les financements possibles.

Adopté à 13 voix pour, 1 abstention, 1 voix contre

Objet: Motion de soutien à la loi intégrale visant à lutter contre les violences sexistes et sexuelles à l'encontre des femmes et des enfants

Chaque année en France, selon la Commission Indépendante sur l'Inceste et les Violences Sexuelles faites aux Enfants, 160 000 enfants sont victimes de violences sexuelles, soit un enfant toutes les trois minutes.

La petite Lyanna fait partie de ces victimes innocentes. Sa mort a profondément choqué les Françaises et les Français à juste titre. Elle révèle des failles importantes et persistantes dans la protection des victimes et le traitement judiciaire des violences sexuelles.

Cette situation doit s'arrêter. Le 25 novembre 2025, des députés venant de différentes familles politiques - sur proposition de Céline THIEBAULT-MARTINEZ, députée socialiste – ont déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale, une loi intégrale contre les violences sexuelles avec pour axes principaux :

- Le renforcement de la prévention, des mécanismes de détection systématique, de signalement et de la protection des victimes
- L'augmentation significative des moyens de la justice, des forces d'enquête et des services de protection de l'enfance
- La création de parcours de prise en charge des soins liés aux violences sexistes et sexuelles
- Le renforcement de la formation obligatoire des professionnels

- Le renforcement de la lutte contre les contenus pédocriminels et les plateformes diffusant des contenus favorisant les violences sexuelles

Cette loi intégrale, voulue par plus de 150 associations, doit être discutée au plus vite au Parlement.

Nous, élus de la république, membres du Conseil Municipal de MAZAYES, demandons l'ouverture au plus vite d'un débat parlementaire sur la loi visant à lutter de manière intégrale contre les violences sexistes et sexuelles commises à l'encontre des femmes et des enfants.

Adopté à 11 voix pour, 3 abstentions et 1 voix contre

Objet : Budget Communal : Virement de crédits

Sens	Imputation	Ordre	Libellé	Montant
D	2138	R	Autres constructions	- 99 000.00
D	231	R	Immobilisations corporelles en cours	+ 99 000.00
TOTAL DEPENSES				0

Adopté à l'unanimité

Divers :

- Les travaux de la commission « Ordures ménagères – Environnement » ont fait ressortir le besoin d'aménager les points de collecte des ordures ménagères par de la végétalisation ou de la pose de barrières selon les sites. Il est décidé, dans un 1^{er} temps, de lancer une phase de test sur quelques points de collecte.

Il est également décidé d'organiser des réunions publiques pour sensibiliser à la gestion du tri en collaboration avec le SMCTOM de la Haute Dordogne.

- Suite à la signature d'une nouvelle convention pour l'eau potable de Chamalières avec Clermont Auvergne Métropole (Conseil municipal du 3 septembre), une rencontre a déjà eu lieu avec des techniciens et une réunion va prochainement être fixée avec un Vice-Président pour rediscuter les conditions financières.

Parallèlement, un travail de mise à plat du réseau communal d'eau potable est en cours pour bénéficier d'une base fiable.

Concernant la gestion de l'eau, une réflexion devra être menée pour travailler avec d'autres communes afin de répondre aux nouvelles exigences règlementaires, tout en conservant l'autonomie de chacune.

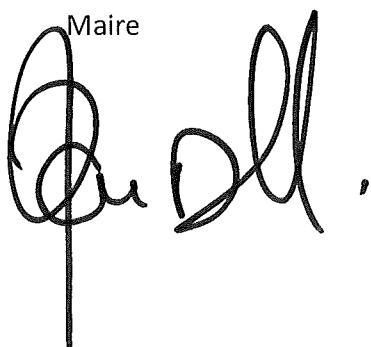
- Suite aux réunions dans les villages en juin dernier, un plan d'action doit être mis en place pour répondre au mieux aux demandes formulées, notamment en termes de sécurité routière. Le Conseil départemental a déjà fait une proposition concernant la traversée de Chambois au niveau des Combes. Ce projet pris en charge en partie par le Département pourrait bénéficier de subventions pour le reste à charge de la Commune.

Il est demandé d'étudier un 2^{ème} arrêt de bus à Coheix dans le haut du village pour sécuriser le déplacement des enfants de ce quartier et d'envisager la mise en place de « Céder le passage » pour faire ralentir les automobilistes dans la traversée principale du village.

- Concernant le ramassage scolaire des lycéens, compte-tenu du nombre d'enfants de Mazayes qui prennent le car pour se rendre à Chamalières mais ne bénéficient pas d'un ramassage sur la Commune, un recensement du nombre d'élèves et des lieux de ramassage nécessaires va être effectué et soumis aux services de la Région.
- La Communauté de Communes Dôme Sancy Artense envisage une extension de la ludothèque devenue trop petite compte-tenu de son succès. Les différentes solutions sont à l'étude.
- Suite au constat de la présence de chats errants, il est demandé d'étudier la possibilité de signer une convention avec un organisme de protection des animaux.
- Un propriétaire de food truck a demandé à s'installer sur la commune (mercredi ou jeudi soir). Le Conseil Municipal ne s'y oppose pas, il reste à définir l'emplacement.
- La cagnotte en ligne pour la rénovation de l'église de Coheix a été ouverte. Il est rappelé que l'église de Coheix nécessite de lourds travaux notamment au niveau de la charpente et de la maçonnerie et que la sacristie fait également partie de l'opération.

Séance levée à 23 h 15

Monsieur Yann DEBUICHE

Maire


Madame Nathalie GALLET

Secrétaire de séance

